|  |
| --- |
| **Présentation du projet de Journée européenne** ***Le 2 juin 2015*** **A l’initiative de l’UNAPL****« Promouvoir l’entrepreneuriat et l’exercice libéral auprès des jeunes** **en France et en Europe »*****En présence de la Commission européenne,******du Comité Economique et Social Européen,******du Comité Economique, Social et Environnemental,*** Maison de l’Europe, 35-37 Rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris |

La Commission européenne est sensible au potentiel de croissance que représente le secteur des professions libérales et entend le soutenir. En Europe, les professions libérales, au nombre de 5,2 millions, ont créé, en 2010, 11 millions d’emplois et contribuent au PIB à hauteur de 560 milliards d’euros[[1]](#footnote-1).

En France, les activités libérales représentent environ 750 000 entreprises, soit 25% des entreprises du secteur marchand (hors auto- entreprises) [[2]](#footnote-2), et près deun million de salariés, soit, au total, près de deux millions d’emplois. Les emplois que nous créons ne sont, en outre, pas délocalisables et requièrent pour la plupart des qualifications élevées.

Dans le contexte difficile de sortie de crise que nous connaissons, marqué par un taux de chômage des jeunes inacceptable, il importe de valoriser auprès d’eux toutes les formes de travail indépendant et l’exercice libéral en particulier. L’emploi n’est pas seulement l’emploi salarié. Rappelons que les entreprises libérales sont en général plus stables que la moyenne et reposent sur des compétences à haute valeur intellectuelle, ce dont l’Europe a de plus en plus urgemment besoin. L’insertion des jeunes est une priorité. La France doit manifester sa préoccupation aigüe de la question, et saisir l’opportunité que représente l’impulsion européenne en la matière.

Ce projet d’organiser à Paris une journée européenne sur l’exercice libéral et les jeunes prend, en effet, naissance dans le cadre du groupe de travail « Bolstering the business of the liberal professions », organisé à l’initiative de la Commission (DG Entreprise) et spécialement dédié à la mise en œuvre du plan d’action de la Commission « Entrepreneuriat 2020 » dans le secteur des professions libérales. Le Parlement européen ainsi que le Comité Economique et Social Européen (CESE) ont fortement soutenu la mise en place d’un tel groupe de travail en soulignant l’importance des entreprises libérales dans l’économie européenne (cf. respectivement la Résolution du Parlement européen du 21novembre 2013 et l’Avis du CESE du 23 mai 2013).

L’UNAPL s’est toujours impliquée en matière de promotion de l’esprit d’entreprise et de l’entrepreneuriat libéral en particulier. Ce projet a pour but de rapprocher d’un côté, les responsables de l’éducation et de l’enseignement supérieur, de l’autre, les acteurs économiques que sont les professionnels libéraux, afin d’établir des relations durables et constructives entre eux. L’objectif final est de se mettre d’accord sur les moyens de sensibiliser les jeunes à nos professions en leur apportant une formation à l’entrepreneuriat et en initiant le plus tôt possible ceux qui s’y destinent aux réalités de l’entreprise libérale. Trop souvent nos étudiants formés à l’université à nos métiers ignorent tout, quand ils en sortent, de l’aspect pratique de l’exercice libéral.

L’UNAPL tient à souligner l’importance d’une telle rencontre afin d’initier une coopération entre les différents acteurs en vue de faire valoir l’intérêt de l’exercice libéral auprès des jeunes. Elle en attend en particulier la possibilité de mettre en place des conventions avec le ministère de l’Education Nationale concrétisant cette préoccupation.

L’accueil de notre manifestation dans les locaux de la Maison de l’Europe traduit cette nécessaire dimension européenne que nous souhaitons apporter à l’événement.

La présence des Présidents et Conseillers des Comité Economique, Social et Environnemental et du Comité Economique et Social Européen révèle, quant à elle, l’importance des enjeux en termes économiques et sociaux de notre problématique.

|  |
| --- |
| **Programme****de la** **Journée européenne :** **Promouvoir l’entrepreneuriat et l’exercice libéral auprès des jeunes en France et en Europe****2 juin 2015****Maison de l’Europe,** **35-37 Rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris** |

9H- 9H20 : Accueil par le Président du Comité Economique, social, et Environnemental, M. Jean- Paul Delevoye

9H20- 9H30 : Les objectifs de la journée par M. François Blanchecotte, Président de la commission des affaires européennes de l’UNAPL et M. Rudolph Kolbe, Président du CEPLIS.

9H30- 10 H: L’impulsion européenne en faveur de la promotion de l’entrepreneuriat : Olivier Coppens (Représentation permanente de la Commission en France)

10H- 10H20 : Le point de vue de la société civile : présentation de l’avis du CESE sur le plan d’action « Entrepreneuriat 2020 », par M. Lannoo, Conseiller au CESE

10H20- 10H40 : présentation de l’avis du CESE « Le rôle des professions libérales dans la société civile européenne de 2020 » par M. Metzler, Conseiller au CESE.

(Pause)

* **11H- 12H 30 : Première Table- ronde « Les avantages et les nouveaux attraits de l’exercice libéral », animée par M. François Blanchecotte (UNAPL).**
* Les femmes, l’entrepreneuriat et l’exercice libéral : une conciliation vie personnelle/ vie professionnelle : Mme Madi Sharma, *Mme Sigmund,* Conseillères au CESE.
* L’intérêt des jeunes générations pour l’exercice en groupe : Pdt de l’ISNI et Adrien Gantois, Sage- femme, Président d’une Maison pluri-professionnelle de Santé.
* Promouvoir davantage de mobilité au sein d’une carrière libérale : Edouard de Lamaze, conseiller au CESE.
* *(L’ouverture européenne : une mobilité porteuse d’espoir pour les jeunes).*
* *Les facilités à l’installation : l’exemple italien*

12H3O- 14H : déjeuner servi sur place.

* **14H- 16H : Seconde Table -ronde « Mieux faire connaître l’exercice libéral auprès des jeunes, mieux préparer à l’exercice libéral dans la formation initiale et continue », animée par M. François Blanchecotte (UNAPL)**
* Le rôle des organisations représentatives des professions libérales et les possibilités de soutien de la Commission européenne (T. Koutroubas, DG du CEPLIS ?).
* Les initiatives de la DG Education et Culture de la Commission pour rapprocher monde de l’éducation et monde de l’entreprise (O. Coppens ?)
* Le point de vue des organisations étudiantes : constat et prospective (M. Madian Alabbas, président de l’ARES - étudiants en sciences sociales- et M. David Ruczkal, président de l’ANEPF- étudiants en pharmacie -)
* Le point de vue des acteurs de l’éducation (représentants des ministères de l’Education et de l’Enseignement supérieur).
* L’exemple d’une bonne pratique : la participation de l’UNAPL au Salon de l’Education.
* Comment intégrer au sein du cursus universitaire une préparation à la création et gestion d’entreprise ?
* Les propositions de la Commission en faveur de l’élaboration d’un socle de compétences défini au niveau universitaire en matière de création et gestion d’entreprise.
* Promouvoir l’alternance au sein des cursus universitaires.
* Faciliter les transitions vers l’exercice libéral. Le cas spécifique des médecins : comment organiser leur préparation à l’exercice libéral au sortir de l’hôpital ? Pdt de l’ISNI
* **16H- 17H : Conclusions  et perspectives :**

16H- 16H15 : Quels enseignements tirer de la journée ? M. François Blanchecotte (UNAPL).

16H15- 16H45 : L’avenir des professions réglementées en France et en Europe, une opportunité pour les jeunes, par M. Michel Chassang, Président de l’UNAPL

Mot de clôture par un Ministre (à confirmer).

1. cf Rapport du groupe de travail « Bolstering the business of the liberal professions », DG Entreprise, octobre 2014. [↑](#footnote-ref-1)
2. En 2010. Chiffres de la DGCIS, Direction générale de la compétitivité, de l’industrie et des services. [↑](#footnote-ref-2)